

Quels sont les financements possibles ?

- **Salariés** : congé VAE, Droit Individuel à la Formation, plan de formation de l'entreprise...
- **Demandeurs d'emploi** : prise en charge par les Pôles Emploi, congé VAE, prise en charge par le Conseil Régional d'Alsace, selon la situation du candidat.

Quand déposer mon livret 2 ?

60 jours avant la date de jury : environ 2 jurys par an et par diplôme.

Que faire en cas de validation partielle ?

J'ai 5 ans pour obtenir le diplôme dans sa totalité (à partir de la date de notification du jury) : } pour les domaines de compétences non validés

- Soit par la voie de la VAE
- Soit par la voie de la formation

REUNIONS D'INFORMATIONS 2011

Schiltigheim :
26 janvier à 17h
16 mars à 17h

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations :

Anne-Sophie Heinrich
standard@ifcaad.fr

Sandra Gewinner
sandra.gewinner@ifcaad.fr
03.88.18.61.75

www.ifcaad.fr

Journée Portes Ouvertes

IFCAAD - Schiltigheim (Bas-Rhin)
Vendredi 11 février 2011
de 9h00 à 19h00

IFCAAD - Illzach (Haut-Rhin)
Vendredi 18 février 2011
de 9h00 à 19h00



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Accompagnement méthodologique et préparation à l'oral

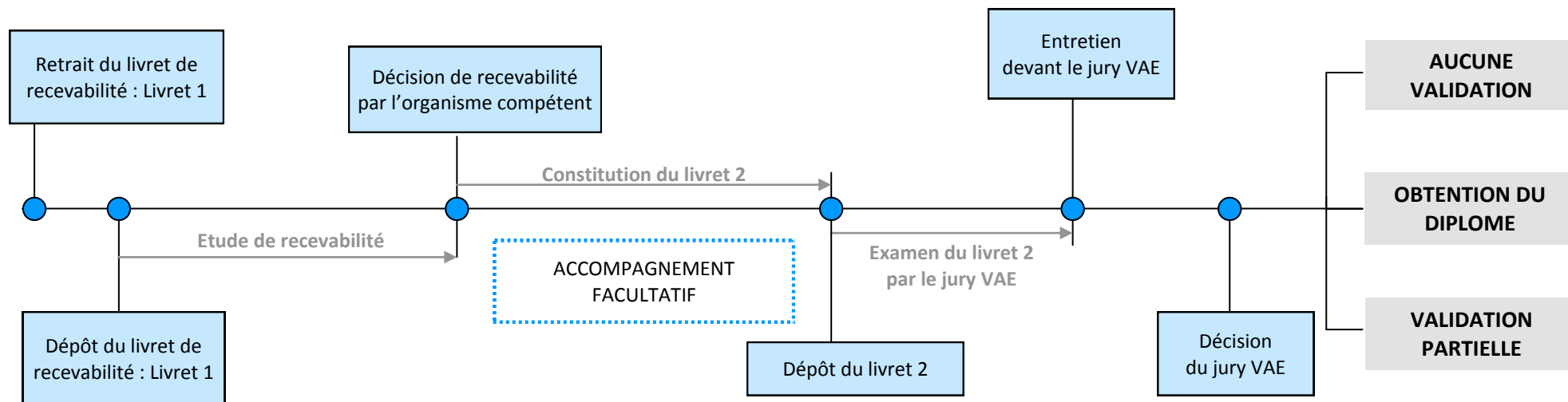
2011

2 sites :
Bas-Rhin / Haut-Rhin

Droit individuel qui permet à toute personne quel que soit son statut, de faire reconnaître les compétences qu'elle a acquises au cours d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, à temps plein ou à temps partiel, d'une durée minimum de 3 ans en continu ou en discontinu, en rapport avec le contenu de la certification (diplôme, titre...) envisagée.

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique
- Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur
- Brevet de Technicien Supérieur en Economie Sociale Familiale
- Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale
- Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire Sports Spécialité Animation Sociale
- Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants

Bas-Rhin : 12 rue Jean Monnet - CS 90045 - 67311 Schiltigheim Cedex
Tél. : 03 88 18 61 31
Haut-Rhin : 2 b rue des Alouettes - CS 30082 - 68110 Illzach
Tél. : 03 89 52 25 26
www.ifcaad.fr



● ● ● Où retirer le livret 1 ?

Dès que j'ai choisi le diplôme envisagé, je retire le dossier auprès de l'organisme référent :

[Auxiliaire de Vie Sociale / Aide Médico-Psychologique / Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale / Educateur de Jeunes Enfants :](#)

ASP - délégation nationale VAE - service recevabilité
15 rue Léon Walras - CS 70902
87017 LIMOGES cedex 1
tél. : 0 810 017 710

[Moniteur-Educateur / Conseiller en Economie Sociale Familiale :](#)

Rectorat
Pôle des examens et concours
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél : 03 88 23 36 (51 – 52 – 53)

[BPJEPS Animation Sociale :](#)

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
BP 60 283
67007 STRASBOURG Cedex

● ● ● Comment bénéficier d'un accompagnement pour constituer mon livret 2 ?

Je m'adresse à l'IFCAAD qui me propose un devis et un programme d'**accompagnement personnalisé** étalé sur 6 mois au minimum. Je bénéficie d'un **accompagnateur individuel** :

- Formé à l'entretien d'explicitation
- Maîtrisant les référentiels métiers

Modalités : 24 heures d'accompagnement individuel ou en groupe

Déroulement :

- Méthodologie facilitant l'émergence des compétences du candidat, en lien avec le référentiel de la certification visée,
- Suivi personnalisé et aide au choix, à l'écriture et à la mise en forme des expériences significatives,
- Aide et préparation du candidat à soutenir son dossier devant le jury.

● ● ● Coût

- Pour le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) : **nous contacter**.
- Pour les autres diplômes : **nous contacter**.